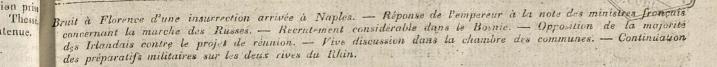
# LE PUBLICISTE.

OCTIDI 8 Phiviôse, an VII.



# ITALIE.

ssion :

ner Pim. quelque délibérer

ement de

approuve les opé.

il rejette

tives au

ar la loi

sion des

perousse,

eyron.

....9f. o f. €3 c.

1 f. 40 c.

le l'an 6,

.. 107 f. o f. 75c. f. 75c.

f. 290.

f. 50 c.

f. 25 c.

f. 25 c.

à 280 f.

Boà goc.

Anvers,

- Savon

cent. -

rales des

erre; par c. 20 cent. s sur car-A Paris,

faciles de

noies de 10uvelles.

toujours

ction sans

85 f.

D' Ancône, le 20 nivose.

Suivant le rapport de quelques couriers, les armées française & napolitaine étoient en présence sous les murs de Capoue, le 18 de ce mois. Mais on regardoit les François comme maîtres de Naples.

D'après les mêmes rapports, cette ville étoit dans la plus grande agitation. Les Anglais avoient encloué les canons qui de la place pouvoient tirer sur leurs vaisseaux, à avoient peine à contenir une fermentation qui ne manquera pas d'éclater en insurrection à l'approche des troupes

françaises.

Nelson a embarqué sur le bâtiment qu'il monte, le roi & toute sa famille, dont Acton fait partie. Les Anglais lui reprochent de leur avoir dissimulé les véritables réponses du cabinet de Vienne, qui a constamment déclaré qu'il étoit déterminé à ne pas seconder le roi de Naples s'il avoit l'extravagance d'attaquer les Français.

#### De Pise , le 21 nivose.

Tout continue à être tranquille en Toscanc. On croit que notre gouvernement a consenti à payer, à titre d'emprant, une contribution de deux millions, & qu'une partie de cette somme (500,000 francs) servira à dédommager les Liguriens des pertes qu'ils ont faites dans le port de Livourne.

### De Florence, le 22 nivose.

On assure que le gouvernement a reçu, par un courier extraordinaire, la nouvelle de la fuite du roi de Naples & de l'insurrection des Napolitains. Ce bruit semble confirmé par plusieurs bâtimens arrivés à Livourne de Naples & de l'alleme; on n'a cependant pas de détails. On prétend que dix mille patriotes, qui s'étoient organisés secretement, malgré le terrorisme royal, se sont battus coultre les satellites du gouvernement & une partie des lazzaroni qu'il s'étoit attachés; que beaucoup d'agens connus du ministère, & le ministre Acton, ont été sacrifié à l'indignation populaire; mais qu'enfin le calme a été rétabli & qu'on a organisé en gouvernement provisoire, nommé de concert par le général français & par les chefs des quartiers de la ville de Naples.

# De Livourne, le 23 nivose.

Depuis le départ des napolitains & des anglais, il n'est resté tei que deux frégates destinées à bloquer notre port. Cependant plusieurs batimens ligariens ont mis à la voile, & ont échappé à la poursuite des anglais.

# HONGRIE. De Semlin, le 15 nivose.

Les firmans arrivés de Constantinople ont donné lieu à un recurtement très-considérable dans la Bosnie. Les recrues sont rassemble es dans la ville de Scadra en Albanie. Il doit être rassemblé dans cette derniere province & dans la Dalmatie turque une armée considérable.

Les lettres de Bucharest portent que Passwan-Oglou s'est avancé jusqu'à peu de distance de cette ville. Il s'est emparé dernierement d'un magasin considérable que les troupes du grand-seigneur avoient près de Csorqui, dans la petite Valachie, à sept myriametres & demi de Widdia. On a remarque que ce pacha paie presque tout ce qu'il achete avoc des ducats romains & hollandais.

Le ficid a été très-vil dans les provinces turques ; il y est tombé assi une quantité prodigieuse de neige.

# A L L E M A G N E. Bulletin de Rastadt, du 30 nivose.

Le thermometre de la majorité des membres de la députation est à la paix aujourd'hui; mais ou ne sait trop pourquoi. Les apparences du moins continuent à faire craindre une rupture. On prétend en effet que les ministres fiançais ont confidentiellement dit à quelques membres, que si la réponse de l'empereur étoit dilatoire ou déclinatoire, les négo-iations seroient rompues sur-le-champ. Its out, assure-t-on, ajouté que les états d'Empire qui ont fait leur paix particuliere pourroient la maintenir : mais que l'Empire en masse ne pouvoit espérer de faire respecter une neutralité qui, dans ce cas, seroit illusoire.

M. le comte de Sic..., député des comtes de Suabe, & qui a cherché à se concilier la bienveillance particuliere des ministres français, a, dit-on, reçu une lettre très-dure de ses commettans, où en l'accuse d'avoir sacrifié l'intérêt général à des vues personnelles.

On dit que le ministre Trouvé, envoyé à Stutgard, y est arrivé sans être attendu, & qu'à son arrivée il a été faire visite au président des états de Wartemberg. Il est resté trois jours dans cette residence, sans se présenter chez le duc. On raisonne à perte de vue sur ce fait fort simple, ou peut-être même inventé à plaisir.

On attend ici le commissaire Rudler, qui doit y passer en allant à Mayence; chef lieu de sa mission.

Les lettres de Ratisbonne annoncent qu'après la revue que l'empereur a faite de l'armée russe à Brunn, elle a continué sa marche vers le Leck. D'autres lettres de la Silèsie annovcent qu'une seconde armée russe, rassemblée

sur les frontieres de la Gallicie, s'est aussi mise en mou-

Du 1er. pluviose. - Le courier expédié à Vienne par le comte de Metternich est de retour ici depuis ce matin a quatre heures. Voici la substance de la réponse qu'il a apportée :

1º. S. M. impériale s'étonne de ce que les Français aient pu s'adresser à la députation de la pacification de l'Empire pour un objet qui n'a aucun rapport avec elle.

S. M. impériale témoigne sa salisfaction de ce que la députation a renvoyé tout uniment cette affaire, hors de sa compétence, à ceux qu'elle regarde & qui doivent en connoître.

3°. S. M. impériale attendra, au reste, le rapport qui lui en sera fait par la diete de Ratisbonne.

#### IRLANDE.

# De Dublin , le 16 nivose.

Le 12 de ce mois étoit le jour fixé pour la revue de la plupart des corps de la yeomanry de cette ville. Les officiers commandans avoient eu soin d'annoncer d'avance que tons les absens seroient sensés démissionnaires. Malgré cette menace, presque tout le monde s'est absenté; pas nn individu du corps des hommes de loi ne s'est présenté à la revue. Les différens corps de la yeomanry ont pris la résolution de ne paroître nulle part comme force armée, ju qu'à ce que le gouvernement ait renoncé au projet de réunion.

Le gouvernement vice-royal ne peut plus dissimuler les allarmes qui l'agitent. Avant-hier, on a placé dans l'in-térieur du château cent hommes des milices de Warwick-Shire, comme garde permanente. Des legemens ont été préparés pour cette troupe. Toutes les nuits un certain nombre des employés des bureaux de l'artillerie sont tenus de veiller dans les magasins; & s'il en falloit croire les rapports qui arrivent de différens comtés, les allarmes ne sont pas fondement.

On vient de recevoir une lettre du comté de Down, qui annonce des symptômes très-inquiétans dans cette, partie

populeuse du Nord. Tous les inspecteurs en chef & les employés des douanes ont aussi convoqué une assemblée générale, pour délibérer sur le projet de réunion. On y a résolu que non-seulement ce projet étoit attentatoire à l'indépendance de l'Irlande; mais qu'il finiroit, s'il étoit mis à exécution, par anéantir

le commerce irlandais.

L'assemblée générale des francs-tenanciers (frecholders) du comté de Dublin a eu lieu hier sur le même sujet. Les résolutions adoptées dans cette assemblée sont à-peu-près les mêmes que celles proposées par Digges-Latouche, lors de la réunion des banquiers & négocians de Dublin.

Nos papiers publics ne sont remplis que d'avertissemens qui fixent à des époques déterminées la convocation partielle de toutes les classes de la société, pour délibérer sur cet objet qui aujourd'hui fait perdre de vue toutes les autres considérations politiques.

#### ANGLETERRE.

## De Londres, le 12 nivose.

On remouvelle les bruits d'un grand changement dans notre ministere. On dit que le duc de Portland va quitter le département de l'intérieur, pour le céder au lord Camblen. C'est dans co département que se traitent toutes les affaires d'Irlande, & pendant la discussion de la réunion, ce ministere sera certainement un des plus difficiles. Le lord

Cambden y est porté, parce qu'il a une grands influence en Irlande. Le duc de Portland gardera, dit-on, les sceaux

La séance de la chambre des communes, du 12, a été remarquable par une vive discussion entre Pitt, &c. & les membres de l'opposition, au sujet de la maniere dont sont rédigées la plupart des feuilles publiques. MM. Thierney & Wilberforce se sont plaints amérement du journal ministériel le Times, qui, chaque jour, pour complaire aux ministres, defigure les discours des membres de l'opposition & de tous ceux en général qui s'opposent an pouvoir royal qui fait chaque jour de nouveaux pas vers le despotisme. Ils out soutenu que l'intention de ces journalistes étoit de jetter du ridicule non-seulement sur les membres susdits, mais même sur tout le parlement.

Pitt a répliqué : la dispute a été finie. On s'est dit de part & d'autre quelques personnalités. Cependant M. Thierney a vivement insisté; & la chambre a résolu de se faire lire l'article du Times, qui a le plus offusqué, pour deli-

bérer sur la mesure à prendre.

Les fonds ont un peu baissé, parce ce qu'on s'attend ici à une nouvelle guerre sur le continent.

Il paroît qu'il y a eu une tempête affreuse sur l'Océan, & que nous avons perdu beaucoup de bâtimens.

L'amiral Duncan se trouve dans ce ce moment très-ma-

lade à Edimbourg.

On parle de nouveau d'une rupture avec Tippo-Saib. Cinq divisions des vaisseaux qui sont restes dans nes ports doivent partir de mois en mois pour les grondes Indes, La premiere, de quatre vaisseaux, partira le 11 pluviôse: ils se repartiront ensuite pour leurs destinations respectives; il y en a pour Sainte-Hélene, Madras, la Chine, le Bengale, &c.

Un corps de troupes, sous la conduite du général Boyle, s'est détaché à la hâte de Gibraltar pour la Méditerranée. Il

est destiné, dit-on, à secourir le roi de Naples.

# REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bruxelles , le 5 pluviôse.

Les préparatifs militaires se continuent avec activité sur les deux rives du Rhin. De nombreux corps de troupes françaises ont repris leurs anciennes positions sur les bords de la Nilda & de la Lahn. Il passe encore chaque jour de nouvelles troupes par le pont de Neuwied; elles se rendent sur la rive droite. De nonveaux ouvrages vont fortifier la tête de pont, aussi-tôt que la saison sera moins rigoureuse.

Si on en croit des lettres de Giessen, l'opinion y est répandue que les Français marcheront en avant, aussi-tôt qu'on sera informé que les troupes russes ont mis le pied

sur le territoire de l'Empire.

Une circonstance remarquable au milieu de ces monvemens, c'est que nos troupes continuent à l'éloigner du duché de Berg, & du voisinags de la ligne de démarcalion. On croit pouvoir en conclure que le gouvernement français & la cour de Prusse sont dans la meilleure intelligence, & que le cabinet de Berlin bornera ses prétentions à assurer la neutralité de la Haute-Allemagne.

Depuis quelques jours il arrive en cette commune une grande quantité de troupes venant de différentes parties de la république, & notamment des côtes de Brest & de Cherbourg. Quelques-uns de ces corps ont été distribuis dans les campagnes pour y maintenir la tranquillité publique, & y assurer la rentrée des contributions.

Avant-hier, il est parti d'icî nu détachement d'infanterie pour le canton d'Anderlech, distant d'une dersilieue de Bruxelles. Ce canton est mis en état de siege. Beaucoup d'ôtages ont été pris & amenés hier en cette commune; d'autres ôtages ont aussi été enle vés dans diverses parties de ce département, & sont enfermés dans des maisons d'arrêts. Ces mesures sont destinées à faire presser la rentrée des contributions arriérées.

## DE PARIS, le 7 pluviôse.

Le citoyen Jeuner, envoyé extraordinaire de la république helvétique auprès de la république française, est de retour depuis hier à Paris. Il paroît avoir été à Lucerne se concerter avec son gouvernement, pour des objets relatifs à sa mission.

— On dit que le théâtre de la République, rue de la Loi, va être ebligé de fermer, si le gouvernement ne vient à son secours; que les principaux acteurs, entr'autres Molè, Fleury & la citoyenne Contat, n'étant pas payés de ce qui leur est dû, vont quitter Paris pour aller jouer dans différentes villes des départemens.

- C'est le secrétaire & non un aide-de camp de Toussaint-Louverture, qui vient d'arriver à Paris.

Les dernieres lettres de Rastadt & de Vienne commencent à reparler de paix. On y site, à l'appui de ces esperances, des lettres vraies ou fausses d'Italie, en date du 17 nivôse, portant que la poursuite des Napolitains & les mouvemens des troupes françaises dans la Toscane & vers Naples, ont été suspendues par un ordre du directoire arrivé au général Joubert par un courier. Nous sommes loin d'affirmer un bruit aussi peu vraisemblable

— Une lettre qu'on dit écrite de Rome, le 22 nivôse, par un agent français, porle que nous sommes à Naples; que le commissaire Faypoult y est entré avant l'armée pour organiser cette ville en désordre, que la révolution est faite; que l'armée est devant les portes, & que le roi, la reine & ses ministres sont en Sicile.

— On dit que le roi de Naples a perdu son second fils, en passant en Sicile ; il a été battu par une tempête affreuse.

— C'est à tort qu'on a annoncé la mort du célebre professeur Desaussure. Quoique sa santé soit fort délabrée, ses parens & ses amis esperent pouvoir lui rendre longtems encore les soins qu'elle exige.

Le général Bernadotte est arrivé à Landau, & y a établi le quartier de sa division, qui est actuellement cantonnée dans les environs de cette place.

- Une lettre de Berne porte à 56 mille le nombre des troupes françaises actuellement dans l'Helvétie.

Sept membres de l'ancien gouvernement Suisse, jadis grands capitalistes, ont fait faillite, depuis peu de tems.

— On assure que le citoyen Serbelloni a reçu la mission de demander l'échange de quelques parties du territoire piémontais contre quelques autres de celui de la république cisalpine.

La reine de Portugal vient de publier une loi qui défend aux veuves ayant atteint cinquante ans, de se remarier. Le considérant de cet édit porte que « sa majesté n'entend pas que certaines femmes épousent des jounes gens qui dissipent la fortune des enfans de leurs premiers maris, & dont la fécondité se trouve perdue pour la population de son royaume ».

— On évalue à environ vingt mille le nombre des émigrés français qui se trouvent en Angleterre. Six mille d'entr'eux résident à Londres, & sont partagés en deux classes; l'une reçoit pour subsister deux schellings par jour, & l'autre en reçoit un.

— Le colonel de Hugell remplace à la Haye M. de Penas, en qualité de chargé d'affaires du duc de Wirtemberg.

### BIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrête du 29 nivose an 7.

Le directoire executif, desirant faciliter la libre circulation & le transport des marchandises & denrées, & dégager le commerce des entraves qu'il éprouve, & auxquelles donnent lieu les dontes élevés sur la question de savoir si celles qui passent debont par Paris, doivent être soumises au droit d'octroi municipal, arrête:

Art. Ier. Les boissons, denrées & marchandises déclarées en transit ou passe-debout pour Paris, lorsqu'elles arriveront par cau, seront vérifiées au bureau du port de la Rapée, & accompagnées par un préposé de la régie de l'octroi jusqu'à la sortie, au bureau du port Germain. Les bateaux descendront sans pouvoir aborder.

II. Les propriétaires ou conducteurs sourniront préalablement un cautionnement du triple droit, & la caution ne sera déchargée que sur le rapport du certificat de sortie délivré au bureau du port Germain, où l'identité desdites marchandises sera reconnue par les employés, & d'un second certificat de la municipalité du lieu de la destination desdites merchandises, qu'i constatera leur arrivée.

desdites merchandises, qui constatera leur arrivée.

HI. Si les boissons, denrées. & marchandises sont déclarées en transit par terre, elles seront également vérifiées
& accompagnées par un préposé du bureau de la régie
de l'octroi, depuis la barrière d'entrée jusqu'à celle de

IV. Les propriétaires ou conducteurs fourniront aussi, avant la traversée de Paris, une caution du triple droit, qui ne sera déchargée qu'en rapportant un certificat signé par deux préposés du bureau de sortie, justificatif de la reconnoisance qu'ils auront faite des mêmes boissons, denrées & marchandises.

V. Le transit ou passe-debout ne pourra avoir son effet que pendant le jour, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Le passe-debout contiendra l'heure à laquelle il sera délivré. La traversée par terre se fera saus qu'on puisse s'arrêter, sous quelque prétexte que ce soit, & sa durée ne pourra être de plus de deux heures. Passé l'expiration de ce délai, les employés du bureau de la sortie ne pourront viser le passe-debout.

### Extrait d'un autre arrêté, du 1er. pluviosé.

Le directoire exécutif arrête ce qui suit :

Art. Ier. Les dispositions des articles 15 & 16 du titre 3, 37, 38 & 39 du titre 15 du réglement genéral sur les donanes du mois d'août 1791, & celle de la loi du 19 vandémiaire an 6, seront exécutées dans l'étendue de deux lisues de la rive gauche de l'Escaut.

II. Les droits de navigation continueront d'être perçus dans les bureaux des douanes des municipalités de l'Ecluse, Saas-de-Gand & Anvers, & les capitaines & maîtres des navires seront tenus d'y faire la représentation des manifestes de leurs changemens, sous les peines portées par les réglemens, & notamment par la loi du 4 germinal an 2.

uence en

12, a été, & c. & iere dont I. Thieru journal complaire s de l'opau pouas vers le

s journat sur les rent. st dit de A. Thiere se faire our déli-

our deliattend ici

l'Océan,

très-ma-

ppo-Saïb. nos ports es Indes. oluviôse: s respecla Chine,

l Boyle, rranée l

SE.

tivité sur e troupes les bords que jour elles se ages vont

on y est aussi-tôt is le pied

es mon-

oigner du

era moins

e démarernement are intelétentions

Brest & listribucs llite pu-

# CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL BES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen Leclere ( de Maine & Loire ).

Séance du 7 pluviose.

Castagner fait part au conseil d'une lettre de l'administration centrale du département du Tarn, qui annonce que la loi de la conscription s'y est exécutée avec une activité, un dévouement digne des beaux jours de la liberté; que 700 conscrits & 1300 réquisitionnaires sont déjà au champ d'honneur; que plusieurs jeunes républicains qui n'avoient pas encore atteint l'âge de la conscription ont couru partager la gloire & les dangers de leurs freres. - Mention honorable. Impression du discours.

Chollet annonce le départ des conscrits de la Gironde, qui s'est fait avec le même enthousiasme. - Mention ho-

norable. Impression du discours.

Le président proclame le résultat du scrutin fait hier , pour le renouvellement de la commission des inspecteurs. Les membres nommes sont Portiez (de l'Oise), Frégeville, Girod-Pouzolles, Vinet & Auguis.

Grenier a la parole pour présenter, avec quelques changemens, le projet de résolution sur l'interprétation de plusieurs articles de la loi du 19 floréal au 6, relative à l'action en récision pour cause de lésion d'outre-moitié.

La question principale que Grenier à examiné dans son rapport, se réduit, comme il l'a dit, à savoir si le mode de détermination de la lésion d'outre-moitié établi par la loi du 19 floréal an 6, pour les ventes failes en pripiermonnoie, doit avoir lieu pour la détermination de la lesion de plus d'un quart, ou comme on s'explique dans l'usage du tiers au quart, en ventes faites en papier-monnoie par forme de licitation & autrement que par forfait, entre coheritiers ou copartageans, de biens & droits indivis.

Pour parvenir à la solution de cette question, il faut

examiner la nature d'un pareil acte.

Or , il est incontestable que c'est une vente : à la verité, il tient lieu de partage, parce que c'est un premier acte fait entre co héritiers ou copartageaus, qu'il a en pour objet de faire cesser une indivision; mais, quoiqu'il tienne lieu de partage, quoiqu'il en obtienne la faveur, il n'est pas moins vente, puisqu'il y a transmission & un prix.

Cela étant, il est de toute impossibilité de ne pas lui appliquer le mode établi par la loi du 19 floreal pour determiner la lesion : en prenant un parti different, ce servit s'écarter des principes qui ont servi de base à la loi du 19 floreal, & que nous avons dejà rappellée; ce seroit admettre qu'un paiement fait en papier - monnoie libere dans certains cas, & ne libere pas dans d'autres; ce seroit troubler Pharmonie qui doit exister entre les loix qui reglent des contrats qui ont entreux une parfaile analogie

Votre commission vous propose en consequence le projet

de résolution suivant.

1º. Le mode d'estimation pour v'eifer la lésion d'outremostié, dans les contrats de vente dont le prix a été stipulé en papier-mounoie, établi par la loi du 19 floreal au 6, est applicable à la lésion du tiers au quart pour les actes les conventions ont été stipulées aussi en papiermonnoie, & qui sont susceptibles d'être attaqués en rescision, si cette lésion existe.

2º. L'action en rescision pour cause de lésion du tiers an quart à l'égard des actes dont les conventions ont été stipulées en papier-monnoie, devra être exercée dans l'an-

née, à compter de la promulgation de la présente loi, à peine de déchéance.

La discussion est reprise sur le partage des communaux. Il est arrêté, 1º que les partages faits en vertu de la loi du 10 juin 1793 sont irrevocables;

2º. Que ceux des biens communaux restans, pourront

être partages;
3º Que ce partage sera facultatif.

CONSEIL DES ANCIENS. Présidence du citoyen GARRAT. Séance du 7 pluvidse.

ng

23 1

Sou

feui tier L

s'ét

nue

des

me

Tris

Le conseil approuve neuf résolutions qui statuent sur les opérations de plusieurs assemblées primaires & communales

du departement de l'Aube:

Rossée fait un rapport sur la résolution du 28 floréal an 6, relatif à l'organisation judiciaire civile. Il en fait l'analyse, & trouve qu'elle remplit les lacanes qui se trouvoient dans l'organisation du pouvoir judiciaire civile; qu'elle leve les obstacles qui l'arrêtoient dans sa marche; enfin qu'elle leve les difficultés que faisoient naîtres les nominations de juges à d'autres fonctions publiques, en déterminant les diverses places incompatibles entr'elles, Il propose d'approuver la résolution. - Impression & ajournement.

Bourse du 7 pluviôse.

C. C. 3	Rente viagere
Amsterdam 61, 61 3.	
Idem cour 59 5, 59 3.	Rente prov9f.
Hambourg 191 1, 189 4.	Tiers consol
11dillebuig191 21 - 3 4	Bon 3 f. 20 c.
Madrid	
Mad. effec14 f.	Bon 3
Cadix	Bon'des 6 der. mois de l'an6,
Call C	85 f. 75 c.
Cad offec14 f.	TO COLUMN THE STREET OF THE STREET
Gênes95 3, 944.	Or fin
Livourne 105 \frac{1}{2}, 104 \frac{1}{4}.	Ling. d'arg 50 f. 75 c.
Bâle ¼ à ½ b., 1 ½ per.	Portugaise97 f. 25c.
Daic, 4 " 2 " ) 1 21	Piastre 5 f. 29 c.
Geneve	I model
Lyon ‡à ‡ ben	Quadruple 82 f. 50c.
Marseille 1 ½ per.	Ducat d'Hol 11 f. 750.
Hedracide	Guinée 26 f. 25c.
Bordeaux 1/2 per. 15 ).	
Montpellier ? per. 15 1.	Souverain 35 f. 25c.
Esprit 3. 360 à 370 f. — Eau-de-vie 22 deg., 250 à 280 f.	
Panrie de d'Oli	

- Huile d'olive, 1 fr 20 cent. - Café Martin., 2 f. 80 à 900 - Idem St-Domingue, 2 fr. 65 à 75 c. - Suere d'Anven, 2 f. 25 à 30 c. - Sucre d'Orléans, 2 f. 20 à 30 c. - Savende Marseille, 1 fr. - Coton du Levant, 2 fr. 50 à 90 cent-Coton des Isles, 4 f. 25 c. a 5 f. 25 c. — Sel, o f.

Traité élémentaire de trigonométrie restiligne et sphérique, & d'application de l'algebre & à géométrie; par S. F. Lacroix; un plin-8°. belle impression, avec quatre plaches. A Paris, chez Dupraf, libraire pour les mathématiques, quai des Augustins.

praf, libraire pour les mathématiques, quai des Augustins.

Le caractère d'utilité que présente chaque production du cityen Lacroix, lui a concilié depuis long tems la reconnoissance de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'instruction. Ce nouvel ouvage sur un sujet assez vieux, est traité néanmoins d'une manier anavytique qui, laissant appercevoir plusieurs points de vue nouvearx, fournit une nouvelle preuve de l'habileté du géometre que en est l'auteur. Un cours entier de mathématiques, composs des le meme esprit, seroit une excellente introduction aux beaux ouvages d'anal se que notre siecle voit éclore. C'est du citoyén lacroix qu'on attend ce bienfait. Les bons livres élémentaires ne se roient pas si rares, si trop souvent ceux qui réunissent la cominissance profonde d'une science à des idées générales sur toutes la actres & à la pratique de l'enseignement, n'eussent pas dédaigne d'y consacrer leurs veilles.

A. François.

A. FRANÇOIS.

De l'Imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, nº. 423.